Séance du 12 août 2013

Le douze août deux mille treize, vingt et une heure, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont assemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

<u>Date de convocation</u>: 06/08/2013 Date d'affichage: 20/08/2013

<u>Etaient présents</u>: Mme HENRY Marylène; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard; Mme PAISANT Nadège; MM LEROUXEL Henri, PACARY Michel, DUPONT Henri, ALLIX Gratien; Mme LEVALLOIS Mireille; M. LEMERRE Eugène; Mme L'ORPHELIN Pierrette; M. BOURDON Noël.

<u>Etaient excusés</u>: Mme LEDOUX Malika (procuration Mme HENRY); M. DUFORT Erik (procuration M. PACARY).

Mme PAISANT, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. <u>Hôtel restaurant</u>

1/ Mission de coordination SPS

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant, une consultation pour une mission SPS (coordonnateur de sécurité et de protection sur les chantiers) a été effectuée. Cinq cabinets ont été contactés et quatre ont remis une offre :

 SOCOTEC:
 $4\ 124.24 \in$

 VERITAS:
 $6\ 099.60 \in$

 MESNIL SYSTEM:
 $3\ 420.56 \in$

 BAGOT:
 $2\ 473.33 \in$

La commission d'appel d'offres et achats divers propose le cabinet BAGOT et l'ensemble du Conseil Municipal retient cette proposition.

<u>Hôtel Restaurant: mission de coordination SPS</u> (visa 23/08/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant, une consultation pour une mission de coordination SPS a été effectuée. Cinq cabinets ont été contactés et quatre ont remis une offre.

Après étude des devis et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Cabinet BAGOT Emmanuel d'Avranches pour un montant de 2 473.33 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment le contrat.

2/ Diagnostics (amiante, plomb, termites) avant travaux

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant, une consultation pour la réalisation de diagnostics avant travaux (amiante, plomb et états parasitaires) a été effectuée. Six cabinets ont été contactés et cinq ont remis une offre :

APAVE : 2 427.88 € SOCOTEC : 1 710.28 € CHEVALIER DIAG : 1 365.00 €

DIAG FL: 895.00 € (pour l'amiante)

JEUSSET: 1 100.00 €

La commission d'appel d'offres et achats divers propose le cabinet JEUSSET et l'ensemble du Conseil Municipal retient cette proposition.

<u>Hôtel restaurant : diagnostics avant travaux</u> (visa 23/08/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant, une consultation pour la réalisation de diagnostics avant travaux (amiante, plomb et états parasitaires) a été effectuée. Six cabinets ont été contactés et cinq ont remis une offre.

Après étude des devis et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Cabinet Jeusset Guidet de Bréhal pour un montant total de 1 100€ HT auquel il convient d'ajouter 45 € HT par analyse pour l'amiante ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment le contrat.

3/ Etude de sol

Mme le Maire rend compte au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant, une consultation pour la réalisation d'une étude a été effectuée. Trois cabinets ont été contactés et deux ont remis une offre :

FONDOUEST: 4 607.04 € TTC FONDASOL: 3 434.91 € TTC

La commission d'appel d'offres et achats divers propose le cabinet FONDASOL et l'ensemble du Conseil Municipal retient cette proposition.

Hôtel restaurant : étude de sol (visa 23/08/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de l'hôtel restaurant, une consultation pour la réalisation d'une étude de sol a été effectuée. Trois cabinets ont été contactés et deux ont remis une offre.

Après étude des devis et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition du Cabinet FONDASOL de Mondeville (14) pour un montant de 3 434.91€ TTC ;
 - autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment le contrat.

4/ Hôtel restaurant : demandes de subventions (visa 23/08/2013)

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement relatif à la réhabilitation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent, établi en fonction des dernières estimations du maître d'œuvre.

Les dossiers des différentes demandes de subvention vont pouvoir maintenant être finalisés et déposés près des différents financeurs potentiels (RTE / fonds PAP, Conseil Général, etc.).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- autorise Mme le Maire à solliciter toute subvention relative à la rénovation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent ;
 - approuve le plan de financement de ce projet.

5/ Hôtel Restaurant : demande d'aide près de RTE créée pour la mise en place du PAP dans le cadre de la ligne COTENTIN-MAINE conformément au Contrat de Service Public signé le 24 octobre 2005 entre RTE et l'Etat, pour la réhabilitation de l'Hôtel Restaurant et du logement adjacent (visa 23/08/2013)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur le projet de réhabilitation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent,

Considérant l'intérêt pour la commune de réaliser ce projet pour les raisons suivantes : maintien d'un commerce de proximité, relance d'une activité économique sur la commune qui pourra occasionner une création d'emploi, rénovation d'un bâtiment existant en respectant toutes les normes en vigueur (RT 2012, accessibilité...).

Considérant la possibilité pour la commune, dans le cadre du « Plan d'accompagnement de projets (PAP) » d'obtenir une aide pour mettre en œuvre des actions de réduction d'impacts du projet de ligne aérienne, d'amélioration de l'insertion des réseaux existants ou de développement économique local durable, en accompagnement de la ligne COTENTIN-MAINE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de réhabilitation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent qui comprend :

- la réhabilitation du bâtiment restaurant et du logement adjacent avec une extension côté jardin (accueil, sanitaire et salle de séminaire) ;
- la rénovation du bâtiment 2 par la communauté de communes (5 chambres, salle petit déjeuner et réserve) ;

Afin de pouvoir concrétiser ce projet,

AUTORISE Mme le Maire à déposer un dossier, en vue d'obtenir des aides financières auprès de RTE et d'autres partenaires financiers éventuels

APPROUVE, à l'unanimité, le plan de financement suivant :

Montant Tx HT	Participation Commune	Participation RTE	Conseil Général	FISAC	Réserves Parlementaires
744 900 €	162 210 €	325 400 €	70 000 €	172 290	€ 15 000 €
	21.8 %	43.7 %	9.4 %	23.1 %	2 %

II. La Gare

1/ Choix des entreprises

Mme le Maire présente au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de la Gare en logement, une consultation d'entreprises a été effectuée. Plusieurs entreprises ont été contactées pour les lots de menuiserie (6), plomberie-électricité-chauffage (6) et maçonnerie (8).

> Menuiserie

LECARDONNEL: 33 210.66 € TTC ROBINE: 32 158.05 € TTC Miroiteries du Cotentin: 39 034.13 € TTC Xavier LAIR: 31 987.95 € TTC ➤ Plomberie, électricité, chauffage

BRETON: 17 787.26 € TTC DEPERIERS-CATHERINE: 16 193.55 € TTC

> Maçonnerie

En ce qui concerne la maçonnerie, aucune entreprise n'a remis d'offre. Deux propositions sont donc émises :

- Soit renouveler en septembre une nouvelle consultation en maçonnerie ;
- Soit commander une toupie de béton pour la dalle et le faire soi-même en régie.
- M. BOURGE fait remarquer que la consultation a été transmise trop tard début juillet et que les artisans n'avaient eu qu'un court délai pour répondre.
 - M. LEMERRE lui fait remarquer qu'il a dû contribuer à sa rédaction.
- M. PACARY adhère à la proposition n°2, mais propose néanmoins de faire passer une annonce et si aucune nouvelle offre n'est parvenue à telle date, de le faire en régie.
- M. BOURGE explique qu'il ne lui paraît pas possible de faire soi-même la dalle de béton de 50 m² de surface, car cela va demander beaucoup d'heures de travail ; que les employés communaux ont de nombreuses tâches à faire. Il indique donc son désaccord à ce que ce travail soit fait en régie.
- M. LEROUXEL adhère à cette réponse et indique d'ailleurs que divers travaux restent à faire, sur des chemins tels que la Roquevière par exemple.

Mme PAISANT, de son côté, fait remarquer que les espaces verts sont dans un état déplorable et fait part de son découragement concernant l'entretien : bac à fleurs à l'entrée de la commune route de Quibou non entretenu ; arbustes plantés par la commission fleurissement au niveau de la rampe de la gare envahis par des ordures ; mauvaises herbes parmi les rosiers sur la place Pierre L'Orphelin... Une équipe de bénévoles et d'élus (10 personnes) a pourtant travaillé pendant deux jours en mai afin d'effectuer un nettoyage dit « de printemps ». Il est vraiment dommage qu'il n'y ait pas un suivi et un entretien régulier par les employés communaux.

- M. PATIN rappelle que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
- M. BOURGE répond que « pour lui faire plaisir », il s'engage à intervenir personnellement si besoin.
- M. DUPONT propose de modifier les heures de travail hebdomadaires selon les saisons.
- M. BOURGE répond qu'il y a autant de travail à faire en toute saison.
- M. LEMERRE propose une augmentation des heures hebdomadaires.

Après ces diverses discussions et échanges, le Conseil Municipal décide qu'une nouvelle consultation d'entreprises en maçonnerie paraîtra semaine 35 et que la réponse devra être parvenue à la mairie courant semaine 38.

Réhabilitation de la gare : choix des entreprises (visa 23/08/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la réhabilitation de la Gare en logement, une consultation d'entreprises a été effectuée. Plusieurs entreprises ont été contactées pour les lots menuiserie, plomberie – électricité – chauffage et maçonnerie.

En ce qui concerne le lot maçonnerie, aucune entreprise n'a remis d'offre : une nouvelle consultation sera lancée.

Après étude des devis pour les 2 autres lots et délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient :

- la proposition de l'entreprise LECARDONNEL de Carantilly pour le lot menuiserie, pour un montant de 33 210.66 € TTC ;
- la proposition de l'entreprise DEPERIERS CATHERINE de Marigny pour le lot plomberie-électricité-chauffage, pour un montant de 16 193.55 € TTC.

2/ Abri voyageurs

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la construction de l'abri voyageurs est presque terminée et que le Conseil Régional propose des aides financières pour l'aménagement de la cour.

M. LEMERRE demande s'il est normal que l'ouverture de porte de cet abri soit orientée vers les pluies dominantes. Mme le Maire lui répond par l'affirmative, car la SNCF nous a contraints à ce que les voyageurs accèdent au quai en passant sur leur terrain.

III. <u>Ligne de trésorerie</u> (visa 23/08/2013)

ARTICLE 1 : Madame le Maire de CARANTILLY, est autorisée à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de 70 000 €, dans l'attente de déblocage & prêts et de versement de dotations.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de 10 000 €.

Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de 1 an non renouvelable.

Ce concours est assorti de 245 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur Euribor 3 mois moyenné 1 mois civil, augmenté d'une marge de 1,90 %.

Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois.

Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 : La commune de CARANTILLY s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE 4: Le Conseil Municipal de CARANTILLY:

- autorise Mme le Maire à intervenir au nom de la Commune de CARANTILLY à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place ;
- donne le cas échéant délégation à Messieurs Pierre BOURGE, Bruno CORON et Bernard PATIN en leur qualité d'adjoint pour suppléer Mme le Maire dans cette formalité.

IV. Communauté de communes de Canisy : changement d'adresse du siège (visa 23/08/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que lors de sa séance du 25 juin 2013, le Conseil Communautaire a décidé de fixé le siège de la Communauté de Communes de Canisy à l'adresse suivante : « Bâtiment Communautaire 71 Zone Artisanale de Canisy 50750 CANISY », en modifiant l'article 2 de ses statuts.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette mise à jour des statuts communautaires.

V. Trésorerie de Marigny : encaissement des recettes (visa 23/08/2013)

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que M. LASRI, Trésorier Municipal, souhaite mettre en œuvre un mode opératoire pour l'encaissement des recettes et donc optimiser le recouvrement des créances locales.

Mme le Maire présente donc la proposition de convention de M. LASRI afin que le Conseil Municipal puisse délibérer sur les points suivants :

- prendre connaissance de la démarche partenariale ;
- autoriser le Trésorier à poursuivre les débiteurs de la collectivité par voie d'OTD (Opposition à Tiers Détenteur) ;
- autoriser le Trésorier à poursuivre les débiteurs de la collectivité par voie de saisie-vente avec ou sans autorisation préalable de l'ordonnateur ;
 - accepter la politique de présentation des côtes irrécouvrables en non.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte la mise en œuvre du mode opératoire présenté pour l'encaissement des recettes en précisant que dans le cadre de la saisie-vente, l'autorisation de l'ordonnateur sera nécessaire ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et notamment la convention du comptable publique.

VI. Subvention Maison de Retraite « Les Hortensias » de Marigny. (visa 26/08/2013)

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de M. le Président du Conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Les Hortensias » de Marigny qui demande une subvention exceptionnelle. En effet, et afin d'améliorer le cadre de vie des résidents, le Conseil d'Administration souhaite, entre autre, mettre en place des tableaux avec des vues des communes d'origine des résidants. Pour ce faire, une aide exceptionnelle de 200 € est demandée à chaquecollectivité.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à la Maison de Retraite « Les Hortensias » et autorise le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
	Ouverts	Ouverts
D61522 (chp 011): Entretien des bâtiments	200.00 €	
D6574 (chp 65) : Subv° fonct. Person. Droit privé		200.00 €

VII. Affaires diverses

<u>1/ Agence Postale Communale</u>: Mme Aurélie DESLANDES a transmis le 15 juillet 2013, un courrier mentionnant sa démission suite à son embauche à La Poste.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a fait paraître une annonce de recrutement : 31 candidatures sont parvenues en mairie ; elle a reçu 5 personnes en entretien et a retenu Mme Aurélie PAING habitant au village La Corbetière. Elle prendra ses fonctions le 22 août 2013, après une formation.

<u>2/ Papy loft</u>: Une réunion a eu lieu avec tous les techniciens; un appel d'offres se fera courant septembre afin que les travaux puissent commencer ensuite. La viabilisation sera donc prise en charge à 100 % par la Communauté de Communes de Canisy.

<u>3/ Salle de sports</u> : Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de ponçage du sol ont commencé ce jour.

Mme PAISANT demande si un arrêté de fermeture de la salle a été pris afin que les pongistes n'y accèdent pas. Mme le Maire répond qu'elle a fait le nécessaire.

Mme le Maire fait part qu'elle n'a reçu aucun devis concernant la toiture de cette salle.

<u>4/ Voirie</u>: Mme le Maire demande à M. CORON de faire le point sur les travaux de voirie qui posaient problème dans le lotissement Le Bois Hébert.

M. CORON indique avoir rencontré M. SEHIER le 12 juillet 2013 et qu'il a été convenu que la société TECAM prenne en charge une partie des travaux. En ce qui concerne l'enrobé, il sera fait prochainement.

Pour les routes empruntées par RTE, M. CORON indique que certaines voies et routes n'ont pas été remises en état et que certains travaux ont été mal faits. Il précise qu'il va contacter M. PRENTOUT pour y remédier.

<u>5/ Distinction</u>: Mme le Maire félicite M. LEMERRE: il a reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil.

VIII. Questions

- 1/ M. LEMERRE fait part de sa satisfaction de voir que sa question concernant la vente (qui n'a pas eu lieu) des terrains du lotissement Beaux Regards a figuré sur le compte rendu. Il renouvelle sa demande vu qu'aucune réponse n'a été donnée.
- 2/ M. LEMERRE demande quel avenir est prévu pour l'herbe du champ communal situé route de la Blanchetière vu qu'une demande de la part d'un agriculteur n'a pas été acceptée.

Mme le Maire répond que la demande avait été formulée pour du long terme.

- M. LEOUXEL s'indigne de voir que ce champ reste en friche alors qu'il pourrait être entretenu.
- M. BOURGE indique que la commune en a besoin.
- 3/ M. LEROUXEL demande la mise à disposition des 19 barrières de la commune pour le Comice Agricole du jeudi 29 août 2013 qui aura lieu à la Chapelle Enjuger. Mme le Maire accepte.
- 4/ M. DUPONT fait remarquer que sur le site « carantilly.fr », dans la rubrique « anciens maires », il manque les noms et dates des mandats de MM Léon GUESNET et Georges LECLERC, ainsi que les dates des mandats de MM Louis GOURBIN et André RIHOUEY. Mme le Maire lui répond que ces informations ne sont pas sur le site « carantilly.fr » mais sur le site « Wikipédia ». Elle l'invite donc à modifier ces données.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,	La Secrétaire,
Marylène HENRY	Nadège PAISANT
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX
Bernard PATIN	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
PP M. PACARY	
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON
Malika LEDOUX	
PP M. HENRY	